

MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

La réduction de la pauvreté est aujourd'hui au centre des débats de la communauté internationale. Pour rendre effective les politiques de réduction de la pauvreté, il est primordial de renforcer la promotion des modes de production et de consommation durables.

L'enjeu des politiques de consommation et de production durables est de trouver les moyens de remédier simultanément aux problèmes de développement économique sans épuiser ou dégrader davantage les ressources naturelles et l'environnement. La promotion de la production et de la consommation durables constitue dès lors, une des meilleures voies pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans tous les secteurs.

I. MESURES CONCRETES ET PROGRES REALISES

1) L'adoption d'un plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation durables

Le Sénégal a entrepris des actions visant à développer des instruments de politiques pour promouvoir les modes de production et de consommation durables.

C'est dans ce cadre qu'un processus d'élaboration d'un Plan d'Action décennal sur les modes de production et de consommation durables a été lancé en 2003 avec l'implication de tous les acteurs de la société (administration centrale, secteur privé, chercheurs, universitaires, société civile, ONG, associations de consommateurs, syndicats, ...). Cette large concertation avait permis de dégager les axes prioritaires du Plan d'Action qui a été élaboré et validé en 2007 après presque deux ans d'étude. Ce Plan d'actions décennal souligne les pratiques non durables dans les différents secteurs de développement et propose des alternatives.

- **Les domaines prioritaires identifiés**

Le Plan d'action sur les modes de production et de consommation durables a identifié les secteurs dans lesquels des changements de comportement doivent être opérés tant par les producteurs que par les consommateurs. Il s'agit principalement du secteur primaire (agriculture, foresterie, pêche, aquaculture, élevage et mines), de celui de la transformation (industrie, énergie, artisanat); des services (tourisme,

commerce et transport) et, enfin des secteurs d'activités induisant des nuisances ou des pollutions comme l'assainissement, la gestion des déchets et les produits chimiques.

Ce plan est une réponse à la nécessité d'insérer les actions quotidiennes des populations dans la durabilité. En identifiant les secteurs ci-dessus, il s'est agit de susciter une prise de conscience de toutes les entités nationales par rapport aux impacts de leurs comportements sur le bien-être des générations présentes et futures.

- **Les mesures proposées**

De façon générale, les mesures préconisées pour tendre vers la durabilité consiste pour tous les secteurs à :

- renforcer les politiques et les législations en matière de pratiques et de consommation durables ;
- sensibiliser et informer les acteurs sur les modes de production et de consommation durables ;
- renforcer les capacités et améliorer les divers process de production et de consommation ;
- mettre en place des équipements prioritaires pour améliorer l'environnement technologique et technique ;
- créer des structures de veille et d'alerte dans les différents secteurs.

2) L'intégration des modes de production et de consommation durable dans la stratégie de réduction de la pauvreté

Les préoccupations du plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation durables ont été intégrées dans le DSRP. Ainsi, un document d'opérationnalisation des objectifs de production et de consommation durables a été élaboré pour inscrire les actions identifiées dans le processus de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

II. ENSEIGNEMENTS TIRES ET BONNES PRATIQUES

1) La nécessité de renforcer l'adoption des modes de production et de consommation durables

Il s'est avéré qu'il y avait une grande nécessité à promouvoir un changement de comportement dans les modes de production et de consommation actuels. Mais, il faut remarquer que ce n'est pas la volonté de changer qui est faible, mais c'est plutôt les moyens financiers d'atteindre les objectifs de production et de consommation durables qui limitent considérablement les efforts déployés dans ce sens. La lourdeur des investissements est une donnée importante à prendre en compte.

Par ailleurs, la sensibilisation et la communication de masse devraient être améliorées surtout par rapport à des habitudes de consommation imitées des pays développés.

2) Le changement de modes de production : exemple du secteur de la foresterie

Présentement, l'exploitation forestière connaît de grands changements. En effet, l'exploitation des produits forestiers ligneux (charbon, bois et bois mort) se pratique exclusivement dans les zones aménagées afin d'assurer une gestion durable des ressources.

Egalement, toute la production de bois-énergie (charbon de bois notamment) se fait grâce à l'utilisation systématique de la meule casamançaise en raison de son rendement pondéral comparé à la meule traditionnelle.

La valorisation et l'entretien de certaines formations forestières obéissent à la mise en œuvre de plans d'aménagement dans lesquels les populations sont fortement impliquées. Ces pratiques ont favorisé l'élaboration de codes de conduite locaux avec la définition de règles d'accès et d'exploitation des ressources et, l'organisation des populations en comités de gestion des ressources de leur terroir.

Elle a également permis la création de micro-entreprises rurales pour mieux valoriser les ressources : création de valeur ajoutée suite à la transformation des produits forestiers et organisation de la production par filière (gomme arabique, gomme mbepp, noix de cajou, pain de singe, etc.).

On assiste ainsi, de plus en plus, à une maîtrise des flux des produits forestiers, ce qui assure un approvisionnement correct du marché en fonction de la demande.

Il faut aussi noter dans ce contexte la suppression du système des quotas dans le cadre l'exploitation du charbon de bois qui est remplacé un système d'adjudication organisé par les populations locales. Le désengagement des services forestiers au profit des collectivités locales conformément à l'esprit de la décentralisation et au transfert de

compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles permet une meilleure responsabilisation des communautés locales.

3) L'adoption volontaire des bonnes pratiques dans les secteurs de production

L'adoption volontaire des bonnes pratiques dans la production s'est matérialisée par le recours à la certification qualité-hygiène/sécurité et environnement.

On constate qu'actuellement des entreprises sénégalaises ont adopté volontairement des démarches de certification qualité, en matière de gestion, de production, d'hygiène, de sécurité et d'environnement. En effet, à côté des normes sénégalaises, qui sont pour la plupart des mesures rendues obligatoires par des dispositions réglementaires, beaucoup de secteurs ont pu améliorer leur démarche en adoptant les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ou AFNOR.

III. TENDANCES ET QUESTIONS EMERGENTES

Le développement durable exige des approches novatrices en matière de production et de consommation. La finalité est de passer des modes actuels de production et de consommation insoutenables, à celles plus durables vers lesquels notre pays doit arriver à terme.

Dans ce processus, chacun des acteurs (Etat, secteur privé, consommateurs) a sa responsabilité.

Les outils à leur disposition pour réussir l'exercice sont pour l'essentiel : le plaidoyer, la concertation, les normes, les incitations, les sanctions et l'évaluation de l'impact des mesures.

Le consommateur constitue un élément déterminant car, en adoptant des modes de consommation responsables et en les exigeant, les producteurs de biens et services suivront en mettant les moyens nécessaires pour satisfaire la demande.

Cependant, dans le contexte d'un pays en voie de développement, cette reconversion qui a un coût ne sera pas automatique. En effet, le financement de la reconversion ainsi que ses modalités peuvent être des contraintes à l'adoption de nouveaux modes de production et de consommation.

IV. CONTRAINTES, DEFIS ET PERSPECTIVES

1) Contraintes

Les contraintes à la mise en œuvre adéquate du plan d'actions décennal sur les modes de production et de consommation durables sont variables. Sans être exhaustif, on peut citer :

- l'état de pauvreté des populations qui ont tendance à recourir aux moyens de production et de consommation plus accessibles et pas nécessairement durables ;
- la crise économique qui oblige l'Etat à consacrer l'essentiel de son budget au financement des secteurs prioritaires qui garantissent la stabilité et la sécurité sociales ;
- la difficulté à mobiliser des ressources financières pour la mise à niveau des entreprises qui doivent changer de technologie et/ou de procédés ainsi que pour le renforcement des capacités techniques et humaines.

2) Défis

Selon les secteurs, les défis à relever sont variables.

Pour l'agriculture, il faudrait adopter des pratiques de préservation de l'environnement et améliorer la base productive grâce à une gestion intégrée de l'eau, de la terre, des fertilisants et des pesticides. A ce niveau, des mécanismes durables pour financer l'élimination des stocks périmés de pesticides pourraient être mis en place, notamment par les grandes firmes productrices.

Pour l'élevage, la politique de mise en place de points d'eau pérennes ou semi-pérennes devra tenir compte du surpâturage car le mode pastoral est extensif et transhumant, même si l'Etat fait beaucoup d'effort pour promouvoir la stabulation.

Dans la pêche maritime et fluviale, une politique de réduction de l'effort de pêche devra être systématisée et couplée à une pratique efficace de repos biologique pour favoriser une bonne reconstitution des stocks. Ainsi, certains acteurs pourront être reconvertis dans d'autres activités telles que l'aquaculture.

Les industries et activités polluantes (cimenteries, mines, transport, gestion de déchets etc.) constituent certainement les domaines privilégiés d'un partenariat public / privé de gestion de la reconversion qui, s'il est bien mené permettra au Sénégal d'atteindre les objectifs de son plan décennal.

3) Perspectives

Pour le Sénégal, il est fondamental de procéder à un diagnostic exhaustif et participatif des différents secteurs pour déterminer les entreprises et les activités produisant et/ou consommant de manière non durable des ressources limitées, mais aussi d'évaluer les coûts pour voir la manière la plus efficace de financer les profonds changements à opérer. A cet effet, des incitations fiscales et des subventions aux entreprises à des fins de reconversion pourront être explorées.

Cependant, pour atteindre les objectifs fixés et les mesurer, notre pays devra se fixer un certain nombre d'indicateurs en tenant compte de sa situation économique, sociale et environnementale, de sorte à pouvoir évaluer périodiquement les résultats obtenus et définir de nouveaux objectifs.

Deux projets en cours contribueront à l'ancrage des modes de production et de consommation durables. Ces projets sont :

- le **projet de mise à niveau des entreprises** exécuté grâce à l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- le **projet d'implantation d'un Centre de Production propre** qui est une initiative impliquant directement le secteur privé et qui va marquer une étape importante dans la prise en compte des modes de production et de consommation durables. Ce centre jouera un rôle de coordination, de veille, de sensibilisation et de promotion des productions propres.

I. ETUDES DE CAS ET PRATIQUES DE REFERENCE

• Le Programme National d'Immatriculation Informatisée des Pirogues

Le secteur de la pêche est confronté à une surpression sur les ressources halieutiques, due principalement à l'effort de pêche qui s'y exerce tant de la part des flottilles artisanales qu'industrielles. Les conséquences de ces prélèvements excessifs sont désastreuses aussi bien pour les communautés de pêcheurs qui les exploitent que pour l'économie nationale.

Pour faire face à ces difficultés et, par conséquent, relever le défi de la gestion durable des ressources halieutiques et maintenir les stocks à des niveaux biologiquement viables et économiquement rentables, il s'est avéré urgent de réformer le secteur et d'impulser de nouvelles méthodes de gestion. A cet effet, des plans d'aménagement ont été élaborés pour ajuster les capacités de pêche.

C'est dans ce cadre qu'a vu le jour le Programme national d'Immatriculation informatisé. Il s'agit d'un programme cofinancé par la Coopération espagnole, la Suisse, la Banque

Mondiale et l'Union Européenne. Il vise la maîtrise du parc artisanal qui débarque environ 80% des captures.

Ce programme s'inscrit dans la politique nationale d'aménagement et de développement durable des pêches et de l'aquaculture et dans la stratégie d'ajustement des capacités de pêche. Il permettra d'introduire une véritable révolution en matière de production dans le sous-secteur de la pêche artisanale.

Les objectifs spécifiques visés par le programme sont :

- le marquage physique et électronique de toutes les embarcations de type artisanal ;
- la centralisation des données d'immatriculation sur un même support informatique de type " Base de données" ;
- la facilitation de l'accès aux statistiques d'immatriculation avec la création d'un site WEB.

La stratégie de mise en œuvre est orientée autour de deux axes :

- la mise en place d'un réseau informatique avec douze centres d'émission de cartes d'immatriculation (dix régions et deux départements) ;
- l'implication des professionnels de la pêche artisanale dans les commissions de visite technique (obligatoire avant toute immatriculation) et dans le marquage physique et électronique des pirogues.

Les perspectives du programme sont :

- l'assurance des embarcations de type artisanal ;
- la gestion rationnelle du carburant exonéré pour la pêche artisanale ;
- le géo-référencement ou géo-localisation des pirogues.